

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix-huit mars deux mille treize, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,
M. MARCAULT, M. VIGNE

Absents excusés : MME C. COUDURIER donne procuration à M. A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal en date du 07 Mars 2013*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Approbation du compte administratif 2012
- *Délibération n°2 :*
Approbation de l'affectation du résultat 2012
- *Délibération n°3 :*
Vote des subventions aux associations pour 2013
- *Délibération n°4 :*
Vote des trois taxes et de la Contribution économique territoriale pour 2013
- *Délibération n°5 :*
Vote du budget primitif 2013
- *Délibération n°6 :*
Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- *Délibération n°7 :*
SYANE – Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Approbation du décompte définitif sur annuités de l'opération « Les Chars »
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir*

S É A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2013

Aucune remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 07 Mars 2013.

URBANISME

La commission du 14 Mars 2013

❖ Certificats d'urbanisme d'information

Maîtres ACHARD et CONVERS
Terrains situés 380, Route de Reignier
Superficie terrain : 1 979 m²
Zone NC : zone du chef-lieu, forte densité
Zone NC : zone agricole

Maîtres PERNAT – GROSSET - GRANGE
Terrains situés 321, Route de Fessy
Superficie terrain : 1 036 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. FERNANDEZ Orlando et Mme BARBAS Sybille
36, Impasse du Platet
Superficie terrain : 1 200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Construction abri voiture (ouvert) +
pose clôture + installation portail
électrique**

Monsieur JARDIN Xavier
286, Chemin du Peuplier
Superficie terrain : 670 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Prolongement toiture garage existant

Monsieur BARBIER Christophe
1007, Route de Lanovaz
Superficie terrain : 1 068 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Construction piscine enterrée

Monsieur PIAT Stéphane
44, Impasse Dommartin
Superficie terrain : 549 m²
Zone UA : zone du chef-lieu, forte densité

Pose de six ouvertures de toiture

Monsieur ANTHOINE Louis
567, Route de Maclenay
Superficie terrain : 3 783 m²
Zone NB : zone naturelle ordinaire
Zone NC : zone agricole

Réalisation véranda + pose velux

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif et le compte de gestion présenté par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

**COMMUNE D'ARENTHON
COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – RESULTAT 2012**

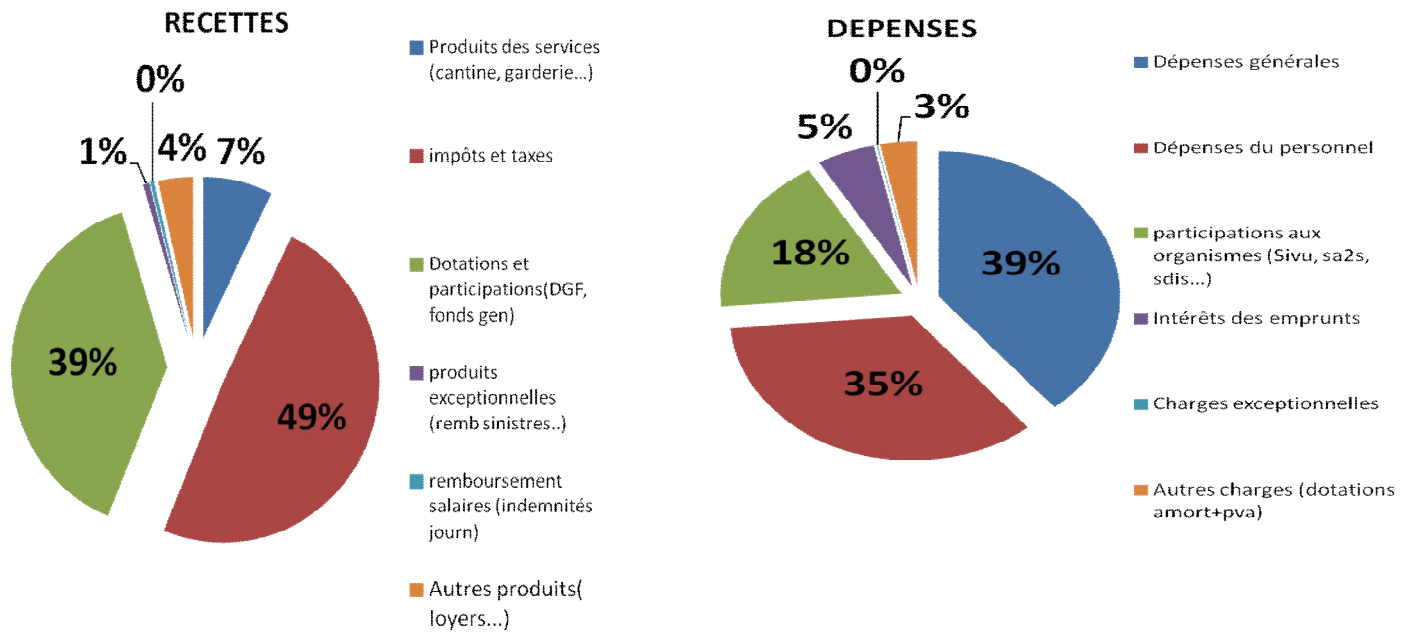
SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent 2011	128 703.86€	Excédent 2011	523 759.27€
Recettes 2012	601 420.67€	Part affectée à l'investissement	300 000.00€
Dépenses 2012	560 829.61€	Recettes 2012	1 241 054.00€
		Dépenses 2012	827 385.37€
Résultat exercice	40 591.06€	Résultat exercice	413 668.63€
Excédent cumulé 2012	169 294.92€	Excédent cumulé 2012	937 427.90€

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

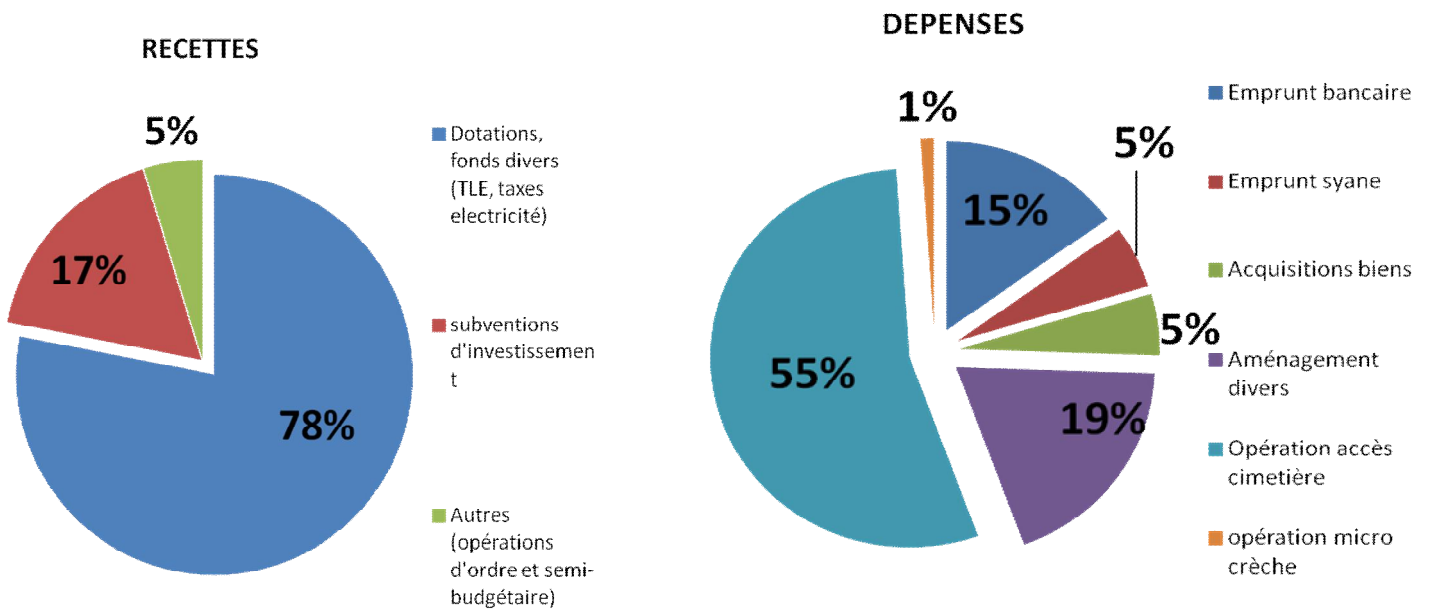
Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2012.

Le Compte administratif 2012 est voté à l'unanimité des voix.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	937 427.90€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	169 294.92€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	400 000.00€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	537 427.90€
Affectation au c/ 1068 Total affecté à l'investissement	400 000.00€

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE l'affectation proposée.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2010	Mémoire 2011	Mémoire 2012	dde 2013	Votée
ASSOCIATIONS COMMUNALES						
AGE D'OR				250,00	x	250,00
APE primaires		2 026,00	1 150,00	1 150,00	x	1 150,00
ARENTHON ENVIRONNEMENT		250,00	250,00	250,00	x	250,00
ASSOCIATION CHASSE		250,00	250,00	250,00	x	250,00
COMITE DES FETES		1 000,00	1 000,00	1 000,00	x	1 000,00
ENVIE D'EVASION		100,00	100,00	100,00	x	100,00
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER		900,00	900,00	900,00	x	900,00
JEUNES D'ARENTHON		500,00	500,00	500,00	x	250,00
MER ET MONTAGNE			250,00	250,00	x	250,00
R'BIOLLE		timbrage	timbrage	timbrage		timbrage
TOTAL		5 026,00	4 400,00	4 650,00		4 400,00
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES						
ADMR		2 012,00	2 012,00	2 112,00	x	2 400,00
ASS. DONNEURS DE SANG		70,00	70,00	70,00	x	70,00
BADMINGTON CLUB SE ST PIERRE EN F.				150,00	x	150,00
BASKET CLUB		150,00	150,00	150,00	x	150,00
CAF		150,00	150,00	150,00		150,00
DE L'OMBRE A LA LUMIERE		50,00	50,00	50,00	x	100,00
DOJO PAYS ROCHOIS		150,00	150,00	150,00	x	150,00
ECOLE DE MUSIQUE DE PERS-JUSSY	8				x	150,00
GYM PAYS ROCHOIS		prêt salle	prêt salle	prêt salle	x	prêt salle
HANDBALL		150,00	150,00	150,00	x	150,00
MJC		1 000,00	1 100,00	1 100,00	x	1 122,00
PAYS ROCHOIS TENNIS DE TABLE				150,00	x	150,00
PLAISIR DE LIRE		80,00	80,00	80,00	x	80,00
SECOURS EN MONTAGNE		200,00	200,00	200,00	x	200,00
SOUVENIR FRANCAIS		200,00	200,00	200,00		200,00
TOTAL		4 212,00	4 312,00	4 712,00		5 522,00

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2010	Mémoire 2011	Mémoire 2012	dde 2013	Proposition 2013
----------	------------	--------------	--------------	--------------	----------	------------------

ASSOCIATIONS DIVERSES						
CROIX-ROUGE					x	150,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR		50,00	50,00 €	50,00	x	50,00
PREVENTION ROUTIERE		50,00	50,00	50,00	x	50,00
TOTAL		100,00	100,00	100,00		250,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES						
APE PRIMAIRES THEATRE			969,00			
L'AGE D'OR			500,00			
COMICE AGRICOLE						
ASSOCIATION CHASSE (réflecteur protection animaux)				250,00		
LES VERTS PATURAGES		150,00 €				
MER ET MONTAGNE EXPO			524,80			
RAID AVENTURE				140,00		
RK TEAM				300,00		
R'BIOLLE						600,00
SCOUT DE CLUSES (HAITI)		700,00				
CROIX ROUGE (locaux conformité)			735,00			
AUTRES PROJETS dans l'année						500,00
TOTAL		650,00	2 728,80	690,00		1 100,00

VOYAGES SCOLAIRES ET ECOLES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES						
LYCEE GUILLAUME FICHET		60,00		120,00		
COLLEGE SAINTE MARIE (voyage venise 5j)					x	50,00
COLLEGE LES ALLOBROGES		300,00				
ECOLE BENOIT CHAMOUX (Stage voile)					x	1 300,00
ESCR STE FAMILLE						
MAISON FAMILIALE de Bonne						
MFR Domaine de la Saulsaie						
MFR Champ Molliaz						
MFR Clos des Baz Sallanches				50,00	x	25,00
MFR Le Belvédère						
MFR de Vulbens					x	50,00
MFR de Chaumont						
MFR Etang-sur-Arroux				25,00		
MFR de la Semine						
LYCEE PROFESSIONNEL Contamine				30,00		
ECOLE MALLINJOURD				94,00		
AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE						500,00
TOTAL		360,00		319,00		1 925,00
TOTAL GENERAL		10 348,00	11 540,00	10 471,00		12 897,00

BUDGET 2009 : 8 000 €
 BUDGET 2010 : 12 000 €
 BUDGET 2011 : 13 500 €
 BUDGET 2012 : 11 000 €
 BUDGET 2013 : 13 000 €

Les membres du Conseil estiment que la subvention au profit du Comité des Fêtes pourra être révisée l'année prochaine, si il est considéré que l'association n'a pas besoin d'autant de subvention.

Par ailleurs, il a été demandé que soit établi pour l'année prochaine un budget déterminé pour les associations intercommunales. En fonction des demandes et du nombre d'adhérents arenthonnais, les subventions seront distribuées et partagées par rapport au montant déterminé.

*Le Conseil municipal, après délibération,
 à l'unanimité,*

DECIDE de voter les subventions proposées

VOTE DES 3 TAXES ET DE LA CET POUR 2013

**RECETTES DES 3 TAXES
 ET CET (Contribution
 Economique Territoriale)
 PERCUES EN 2012**

	TH	FB	FNB	CFE	TOTAL DES RECETTES
Base BP 2012 effectives	2 039 651	1 309 209	29 824	525 325	467 777
Taux	11.94	9.07	46.72	17.43	
Recettes effectives	243 534	118 745	13 934	91 564	

Tableau des taux de référence 2012 et bases notifiées transmis par la préfecture :

	taux 2012	taux 2013	Bases notifiées 2013
Taxe habitation	11.94	11.94	2 088 000
Taxe foncière Bâti	9.07	9.07	1 339 000
Taxe foncière Non Bâti	46.72	46.72	30 100
Cotisation foncière des entreprises	17.43	17.43	573 100

PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX

Vote des 3 taxes et de la CFE (contribution foncières des entreprises)

	TH	TFB	TFNB	CFE	TOTAL
Bases 2013 – bases prévisionnelles notifiées	2 088 000	1 329 000	30 100	573 100	
taux n	11.94	9.07	46.72	17.43	
Produits attendus 2013	249 3077	121 447	14 063	99 891	484 708

Autres éléments complémentaires fiscaux attendus en 2012 :

CVAE	32 915
FNGIR	500
ALL. COMPENSA TH (dégrêv)	15 046
TAXE ADDITION. FNB	328
IFER	155
TASCOM	0
TOTAL	48 944

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le vote des taxes communales comme présentées ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2012 (€)	CA 2012	BP 2013(€)	%2013/2012
011 - Charges à caractère général	358 679	322 718	441 320.90	23.04%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	273 450	286 765	370 950.00	35.66%
014 - Atténuation de produits (PEREQUATION FPIC)	0.00	2 512	7 000.00	
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement (théorique)	97 500	0.00	50 000.00	-48.72%
023 - Virement à la section d'investissement (théorique)	615 133	0.00	580 000.00	-5.71%
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 759	24 924	6 313.00	67.94%
65 - Autres charges de gestion courante	170 464	146 876	141 616.00	-16.92%
66 - Charges financières	43 000	42 777	76 000.00	76.74%
67 - Charges exceptionnelles	3 500	813	3 100.00	-11.43%
TOTAL	1 565 485	827 385	1 676 299.90	7.08%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2012	CA 2012	BP 2013(€)	%2013/2012
002 - Excédent de fonctionnement reporté	523 759.27	0.00	537 427.90	2.61%
013 - Atténuation de charges (remb salaire)	100	4 958.73	100.00	0.00%
042 - Opération d'ordre de section à section		16 164.67	0.00	
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	58 750	89 422.43	70 350.00	19.74%
73 - Impôts et taxes	514 972	608 426.17	598 278.00	16.18%
dont prévisionnel des 4 taxes : 484 708€				
74 - Dotations et participations : dont allocations compensatrices taxes : 14 718€ dont DGF : 185 676€ dont fonds frontaliers : 230 000€	442 904	484 881.32	448 144.00	1.18%
75 - Autres produits de gestion courante	25 000	26 810.36	22 000.00	-12.00%
76 - Produits financiers		2 190		
77 - Produits exceptionnels		8 200.32		
TOTAL	1 565 485.27	1 241 054	1 676 299.90	7.08%

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET (SECTION D'INVESTISSEMENT)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2012	CA 2012	BP 2013	%2013/2012
020 - Dépenses imprévues d'investissement (théorique)	181 494.07		23 607.92	
001 - Solde d'exécution - investissement reporté				
040 - Opérations de cession d'actif		16 164.67		
041 - Opérations patrimoniales		3 946.80		
16 - Remboursements d'emprunts et de dettes	115 000	114 246.63	285 000.00	147.83%
20 - Immobilisations incorporelles	34 311.70	13 263.24	36 500.00	6.38%
21 - Immobilisations corporelles	386 700	94 481.47	268 000.00	-30.70%
23 - Immobilisations en cours	622 090	318 726.80	816 000.00	31.17%
45 - Comptabilité distincte rattachée				
TOTAL	1 339 595.77	560 829.61	1 429 107.92	6.68%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2012	CA 2012	BP 2013	%2012/2011
001 - Solde d'exécution - investissement reporté (excédent)	128 703.86		169 294.92	
021 - Virement de la section de fonctionnement (théorique)	615 132.91		580 000.00	-5.71%
041 - Opérations patrimoniales		3 946.80		
042 - Amortissement des immobilisations	3 759	24 923.67	6 313.00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	450 000	469 735	520 000.00	15.56%
13 - Subventions d'investissement	142 000	102 815.20	153 500.00	8.10%
16 - Emprunts et dettes assimilés (encaissements)				
TOTAL	1 339 595.77	601 420.67	1 429 107.92	6.68%

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le projet de budget primitif 2013 pour les montants suivants :

→ **SECTION INVESTISSEMENT : 1 676 299.90 €**

→ **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 429 107.92 €**

Les recettes et les dépenses sont équilibrées.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2013 (Projets)

Description du projet	Montant
ACCES CIMETIERE	180 000€
REHABILITATION MAISON LANOVAZ Tranche ferme : Construction microcrèche	300 000€
REHABILITATION MAISON LANOVAZ Tranche conditionnelle : Construction appartements	200 000€
ACQUISITION MAISON MITOYENNE impasse de l'école	90 000€
REFECTION DES BANDES DE RIVES	7 000€
AMENAGEMENT PLATEAUX route de Publet	12 000€
EAUX route des arculinges	4 000€
REALISATION TROTTOIRS LIAISON CHEF LIEU CARREFOUR NAVILLE (en cours d'études travaux à prévoir en 2014)	0€
ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS : 80 000€(tableaux d'amortissement syane)	0€
RACHAT 1840 m2 à l'EPF	299 000€
TRAVAUX SUR CONCESSIONS EXISTANTES (Echues)	6000€
AUDIT SYANE – Programme de rénovation et de mise au norme de l'éclairage public	50 000€
TOTAL	<u>1 148 000€</u>

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2013 (Etudes)

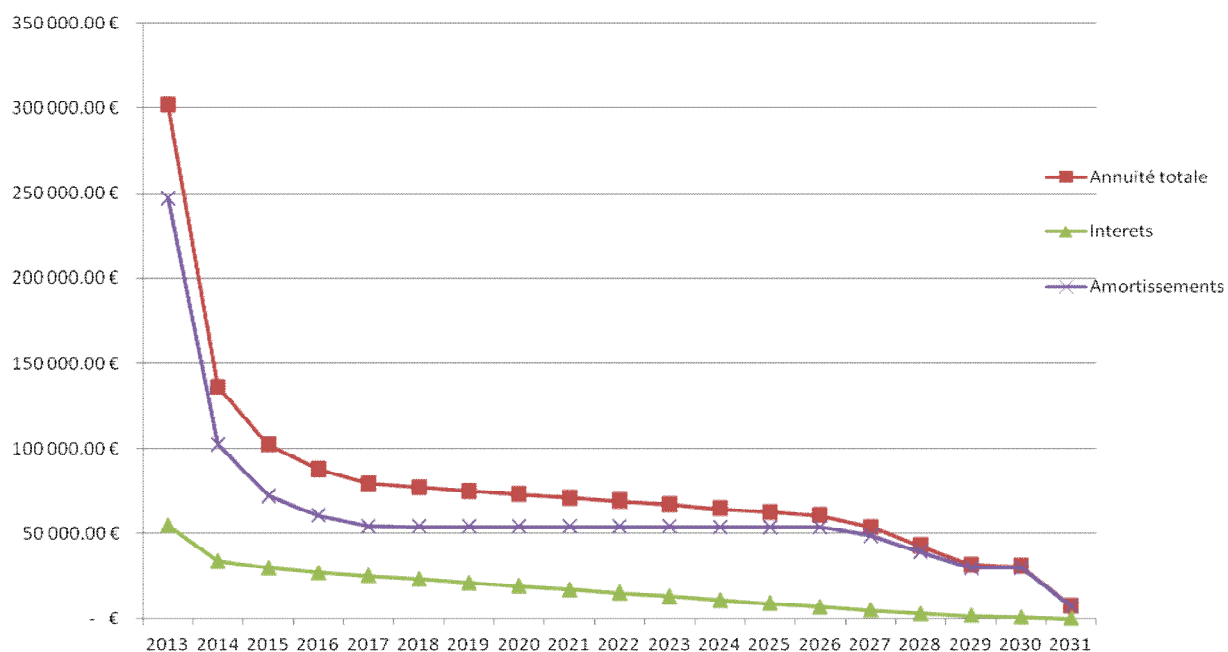
DESCRIPTIONS DU PROJET	MONTANT
Elaboration PLU	20 000€
Etude cabinet Uguet CD19 bis	7 500€
Etude réalisation trottoirs liaison Naville (études et géomètres)	6 500€
Etude alternatives chauffage bâtiments mairie	3000€
TOTAL	<u>37 000€</u>

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2013 (Achats de biens)

ACHATS	Montant
Achat nouvelle tondeuse (tondeuse) – reprise ancienne modèle	3 000€
Achat meuble service jeunesse	1 000€
Achat adoucisseur CANTINE	1 100€
Informatisation des archives communales	7 000€
- 3 postes informatiques : 1 poste compta + 2 postes secrétariat général	5 000€
- Licences	2 500€
EMPRISES FONCIERES – tourne à gauche sommeiller régularisation	16 000€
EMPRISES FONCIERES – Accès cimetièrre	12 000€
Store appart Ecole	1 400€
TOTAL	<u>49 000€</u>

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Dette au 1^{er} janvier 2013 : 1 176 241 €



Nota bene : en 2013, le remboursement du portage de l'ancienne fruitière s'élève à 136 736 € en capital et 16 408 € en intérêt.

En raison de la réunion du conseil d'école, Madame Chantal COUDURIER a dû quitter la séance du Conseil. Madame COUDURIER a donné procuration à Monsieur le Maire, Alain VELLUZ, pour le reste des délibérations à approuver.

APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il présente ensuite :

- le projet du Plan Local d'Urbanisme,
- les différents avis émis par les Personnes Publiques Associées,
- le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur.

Le projet de PLU arrêté, bien que reconnu comme respectueux des espaces naturels et agricoles a fait l'objet de plusieurs exigences des services de l'État et du département tels que :

- la Direction Départementale des Territoires
- la Chambre d'Agriculture

Dans un premier temps, les principales demandes concernent une réduction plus importante des zones urbanisables ou constructibles que celles envisagées dans le projet du PLU présenté.

Il a été demandé que les zones à urbaniser (répertoriées en 2AU) soient strictement limitées aux besoins d'urbanisation complémentaires à ceux satisfaits par les zones urbaines disponibles.

Après une étude approfondie, le groupe PLU a proposé de supprimer les zones 2AU à l'entrée du village, au lieu-dit « Chez Naville » et de reclasser les parcelles concernées en zone UB et Ap. Avec cette modification de zonage, la progression démographique envisagée dans l'esprit des réflexions du projet d'agglomération du « Grand Genève » sera limitée.

Dans un second temps, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires ont également demandé que le zonage agricole ouvre plus de terrains disponibles pour les sorties d'exploitation.

Une autre exigence pour la Commune est de réduire les zones agricoles inconstructibles (Ap) au profit des zones agricoles constructibles (A).

Cette requête a été retenue pour les terrains situés :

- Sous Chevilly
- La Contamine

de façon à permettre d'éventuelles installations ou délocalisations d'exploitations agricoles pour assurer la pérennité économique agricole.

Il est à noter que la zone 1AUa ne semble pas justifiée au regard des besoins effectifs de la Commune en prenant en compte la mobilisation des dents creuses.

Cet avis a été validé par le groupe PLU. Les parcelles ont été reclassées en zone UC, Ar et Ap.

Pour le secteur de « La Bouvière », le groupe PLU a décidé de réduire de manière significative la zone Ar en se limitant aux seules parcelles bâties.

Par ailleurs, les services de l'État demandent que le PLU soit plus ferme sur ses exigences de mixité sociale.

La mise en place d'outil règlementaire dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des Chars est requise pour garantir la connexion écologique d'intérêt communal (petite faune).

Ces deux points ont été validés par le Groupe PLU.

En ce qui concerne les Orientations d'Aménagement et de Programmation, aucune opération ne pourra être lancée sur un territoire inférieur à 3 000 m². Pour le dossier soumis à l'enquête publique, la surface minimum imposée était de 5 000 m²

Enfin, s'agissant de la zone UB, le groupe PLU a décidé de créer un troisième secteur, à savoir UB3. Celui-ci correspond à une opération située à l'entrée Est du chef-lieu qui intègre l'extension du cimetière et l'aménagement d'un parking public. Cette opération est cadrée par l'orientation d'aménagement et de programmation dite « du Château ».

La création de ce secteur a été réalisée dans le but de simplifier la rédaction de la réglementation de la zone UB :

- différence dans la hauteur des bâtiments
- présence ou non de logements aidés.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à délibérer.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-20 et R.123-1 à R. 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2009 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2011 relative aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable mentionné aux articles L. 123-1 et L. 123-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 mai 2012 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal N°. 12 en date du 24 juillet 2012 mettant à l'enquête publique la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du 1^{er} août 2012,

Vu l'avis de l'Institut National de l'origine et de la qualité du 10 juillet 2012,

Vu l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes du 23 juillet 2012,

Vu l'avis favorable donné par la Communauté de Communes du Pays Rochois en date du 26 juin 2012, au titre de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 31 juillet 2012, en raison de la réduction d'espaces agricoles et conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures ne portant pas atteinte à l'économie du projet du Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte des observations de l'enquête et tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par douze voix pour
et une abstention de Madame Colette BOEX
en raison du projet du lac appartenant à Monsieur BIOUSSE,*

➤ **DÉCIDE D'APPROUVER le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.**

Conformément aux articles R. 123.24 et R. 123.25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

Chacune des formalités de publicité doit, conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, mentionner le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Arenthon, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi matin de 9 heures à 12 heures
- mardi après-midi de 14 heures à 18 heures
- mercredi matin de 8 heures 30 à 11 heures 30
- mercredi après-midi de 14 heures à 17 heures
- jeudi après-midi de 14 heures à 19 heures

et à la Préfecture, conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération produit ses effets juridiques (en l'absence de S.C.O.T. approuvé) un mois suivant sa transmission au Préfet, conformément à l'article L. 123-12 du Code de l'Urbanisme, et dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au 1^{er} alinéa de l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**SYANE - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS - APPROBATION DU DÉCOMPTÉ DÉFINITIF SUR
ANNUITES DE L'OPÉRATION « LES CHARS »**

Monsieur Le Maire expose que par délibération en date du 04 octobre 2010 concernant l'opération « Les Chars », le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2010.

Les travaux étant terminés, la dépense totale des l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de **138 435,76 euros**.

Et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation du SYANE	46 629,82 €
TVA récupérable ou non par le SYANE	16 682,14 €
Quote part communale y compris différentiel de TVA	71 091,68 €
Frais généraux	4 032,12 €

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3,59 %, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie :

- la somme de 75 123,80 euros,
- dont 71 091,68 euros remboursables sur annuités
- et 4032,12 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre es frais généraux, soit la somme de 3 752,00 euros, il reste dû la somme de 71 091,68 euros a titre des travaux, et de 280,12 euros au titre es frais généraux.

*Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée :

à la somme de : 71 371,80 €
dont : 71 091,68 € remboursables sur annuités,
et 280,12 € correspondant aux frais généraux remboursables
sur fonds propres.

APPROUVE ET CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part :

s'élevant à : 71 371,80 €
dont : 71 091,68 € sous forme de 20 annuités conformément au
tableau ci-annexé,
et 280,12 € correspondant aux frais généraux remboursables
sur fonds propres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

Commune **ARENTHON**
Opération **LES CHARS**
Date **21/02/2013**

17.0018

DECOMPTÉ DEFINITIF SUR ANNUITES - PROGRAMME 2010
OPERATION : LES CHARS

Votre interlocuteur technique :
Votre interlocuteur administratif :

Fabrice BANCOD
Marie-Jo LONGCHAMP



Code programme Année de la demande d'intervention N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Opération : LES CHARS				REPARTITION DU FINANCEMENT					
			Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du SYANE			Participation de la commune		
				Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune	
<p>Électrification</p> <p>M2 06.032 00 Mise en souterrain réseau</p> <p>M2 06.032 01 Mise en souterrain branchements</p> <p>Sous-total</p> <p>Eclairage public</p> <p>EP 06.032 02 Eclairage Public - Génie civil, réseau et mé</p> <p>Sous-total</p> <p>Réseaux de Télécommunications</p> <p>FT 06.032 03 Mise en souterrain France Télécom</p> <p>Sous-total</p> <p>TOTAL</p>												
				50,00%	28 671,68	11 239,30	39 910,98	50,00%	28 671,67	0,00	28 671,67	
				50,00%	3 619,64	1 418,90	5 038,54	50,00%	3 619,63	0,00	3 619,63	
					32 291,32	12 658,20	44 949,52		32 291,30	0,00	32 291,30	
				FCTVA = 15,482 % du TTC								
				30 %	6 518,27	4 023,94	10 542,21	70,00%	15 209,30	234,66	15 443,96	
					6 518,27	4 023,94	10 542,21		15 209,30	234,66	15 443,96	
				30,00%	7 820,23	0,00 €	7 820,23	70,00%	18 247,20	5 109,22 €	23 356,42	
					7 820,23	0,00	7 820,23		18 247,20	5 109,22	23 356,42	
					46 629,82	16 682,14	63 311,96		65 747,80	5 343,88	71 091,68	

Frais généraux à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) : 4032,12 dont : 2317,23 sur les sous-opérations d'Électrification,
779,59 d'Eclairage public,
935,3 de Réseaux de Télécommunications.

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme 2010 s'élève à la somme de : **138 435,76 Euros** au titre des travaux,
Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE par la collectivité la somme de : **75 123,80 Euros** dont **71 091,68 Euros** au titre des Frais généraux,
et **4 032,12 Euros** au titre des Frais généraux.
Acomptes versés par votre collectivité : **3 752,00 Euros** au titre des frais généraux - Titre n° 1171
Il reste dû au SYANE la somme de **71 091,68 Euros** au titre des travaux,
et de **280,12 Euros** au titre des frais généraux.
(Les frais généraux recourus sur le budget de fonctionnement vous sont rattachés indépendamment du solde de votre participation aux investissements).

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

§ COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- La bibliothèque recherche actuellement une aide bibliothécaire qualifiée pour un contrat de huit heures par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

➤

DATES À RETENIR

- ↪ Mardi 26 Mars à 9h00 en Mairie : Commission communale des impôts directs
- ↪ Mardi 26 Mars à 17h30 en Mairie : Réunion du Syndicat d'eau – Vote du budget
- ↪ Mardi 26 Mars à 18h30 à la CCPR : Réunion Commission Communication du FISAC (Pour Janet)
- ↪ Mercredi 27 Mars à 9h00 en Mairie : Réunion avec Haute-Savoie Habitat et le cabinet Legrand (Pour Alain et Chantal + les élus intéressés)
- ↪ Jeudi 28 Mars à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ↪ Jeudi 28 Mars à 19h00 en Mairie : Conseil d'administration du CCAS – Vote du budget
- ↪ Vendredi 29 Mars à 8h30 à la CCPR : Réunion SCOT
- ↪ Samedi 06 Avril à 10h00 : Visite de la ferme GAEC Chez Coutard (Pour les élus et leurs conjoints)
- ↪ Dimanche 07 Avril à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ↪ Jeudi 11 Avril à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ↪ Vendredi 26 Avril à 8h30 à la CCPR : Réunion SCOT
- ↪ Lundi 29 Avril à 18h30 en Mairie : Conseil Municipal
- ↪ Lundi 03 Juin à 18h30 en Mairie : Conseil Municipal
- ↪ Lundi 08 Juillet à 18h30 en Mairie : Conseil Municipal

➔ Tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière.

Séance levée à 20h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 30 / 04 / 2013.